

LA RECEPTION FIN DE CHANTIER DEFINITION

La Réception fin de chantier ensemble d'activités ayant pour objet de fournir à un client, un dossier complet sur les travaux réalisés

Le DOSSIER (*relié à chaud*) comprend :

- Fiche de visite avec constat
- Aspect du Terrain (*pour pavillon uniquement*)
- Aspect des Façades Extérieures (*pour pavillon uniquement*)
- Aspect de la Charpente, Couverture, Zinguerie (*pour pavillon uniquement*)
- Aspect des sols
- Aspect des Plafonds
- Aspect des Cloisons et Murs
- Aspect des Portes, des Fenêtres, des Volets
- Aspect de l'Electricité
- Aspect des Sanitaires, Cuisine
- Photos argumentées si besoin
- Recherche déperditions thermiques avec caméra infrarouge (supplément)
- Attestation d'assurance
- Conclusions
- Solutions

Nos CONDITIONS :

- La Réception Fin de Chantier est réalisée uniquement après réception d'une commande écrite et signée, par Email, ou par fax,
- La réalisation de la Réception Fin de Chantier se fera dans le délai annoncé sur devis après réception commande écrite.
- La date de réalisation est déterminée suivant disponibilité de l'Expert par Email.
- Toute annulation de commande 2 jours avant la date, ou l'absence du demandeur le jour de la Réception de Fin de Chantier donnera lieu à une facturation d'office de 150 €
- Le devis établi et accepté est toujours TTC et comprend les prestations suivantes :
 - o Un forfait comprenant :
 - la visite détaillée du chantier quelle qu'en soit la durée
 - les heures de travail de bureau pour recherche et étude de documents
 - o La rédaction du dossier et son envoi
 - o Les frais et temps de déplacement
- Les rapports sont établis en français.
- La facture est établie et donnée le jour de la Réception de Fin de Chantier.
- Suivant la distance certaines Réception de Fin de Chantier peuvent être faite le Samedi afin de répondre à une urgence aucune majoration ne sera appliqué sur le tarif. - Le paiement de la facture se fait selon les conditions proposées et acceptées sur l'ordre de mission.

Nos CONSEILS : (*Si nous sommes missionné nous vous ferons parvenir des modèles de courriers*)

Bloquer les 5% de fin de chantier chez un huissier afin d'avoir une certitude de la reprise des malfaçons.

- Si possible faire la visite de l'expert dans les huit jours en CCMI et 1mois en VEFA suivant la réception du constructeur (*cela vous permettra de voir éventuellement d'autres malfaçons*)

- Si vous faites la réception seul le jour de la livraison faites noter le maximum de malfaçons que vous voyez ou que vous jugiez utile de faire noter

-Si vous faites la réception avec un expert vous n'avez plus le droit aux huit jours en CCMI et 1 mois en VEFA pour voir d'autres malfaçons donc HUIT jours ou 1mois de moins pour la décennale

- Des fois il est préférable de faire une expertise avant réception des travaux (*c e que nous faisons de plus en plus*)